

Affichage publicitaire extérieur

Pistes d'actions

CAUE de la Vendée
Vinciane BEAUPAIN

Affichage publicitaire extérieur

- Identifier le contexte – le cas des Pays de la Loire
- Phase d'inventaire
- Règlement local de publicité ou règlement national
- La mise en conformité
- Les démarches volontaires

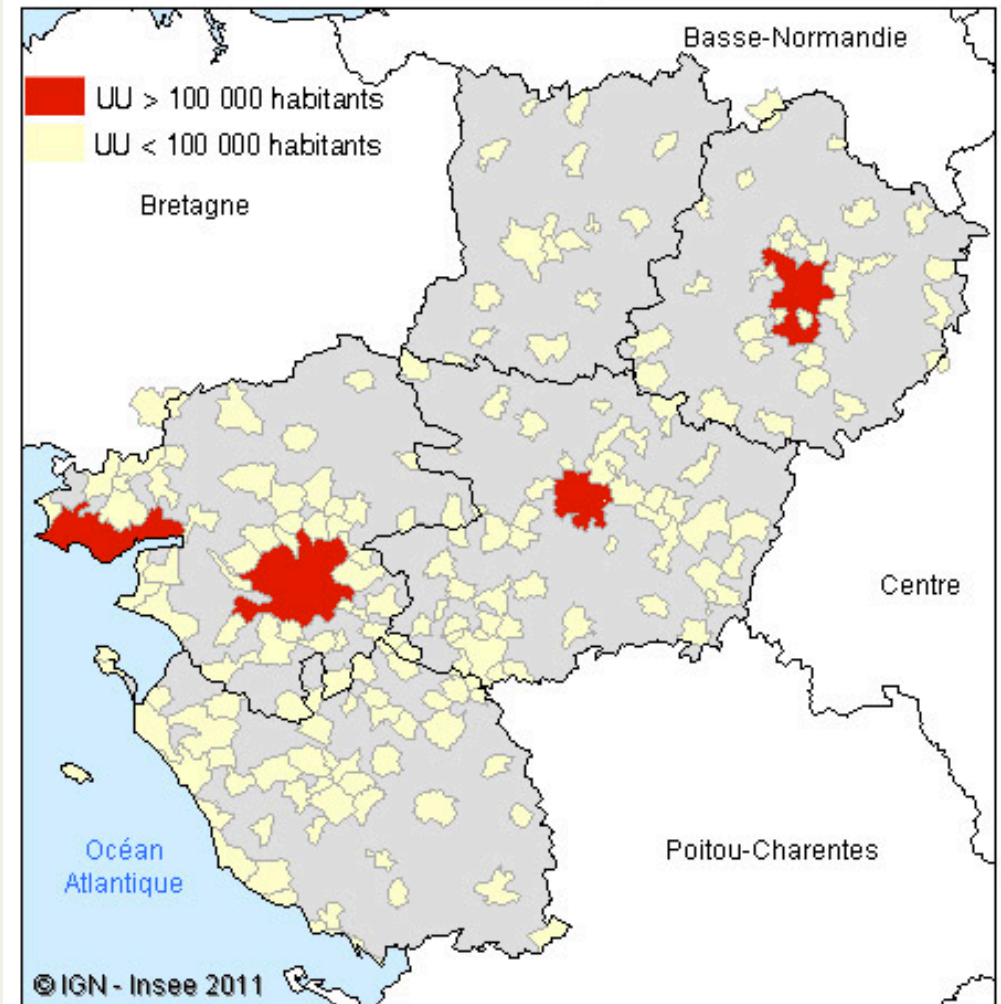
Identifier le contexte

- Taille de l'agglomération

Agglomération < 10 000 habitants
Agglomération > 10 000 habitants
(une trentaine en Pays de la Loire)

Aire urbaine < 100 000 habitants
Aire urbaine > 100 000 habitants
(4 en Pays de la Loire soit 63 communes)

Carte des unités urbaines 2010 des Pays de la Loire



Identifier le contexte

- **Périmètres plus particulièrement protégés par la loi**

Publicité interdite :

Hors agglomération

Dans les Parcs Naturels Régionaux et réserves naturelles

Dans les Périmètres des Monuments Historiques

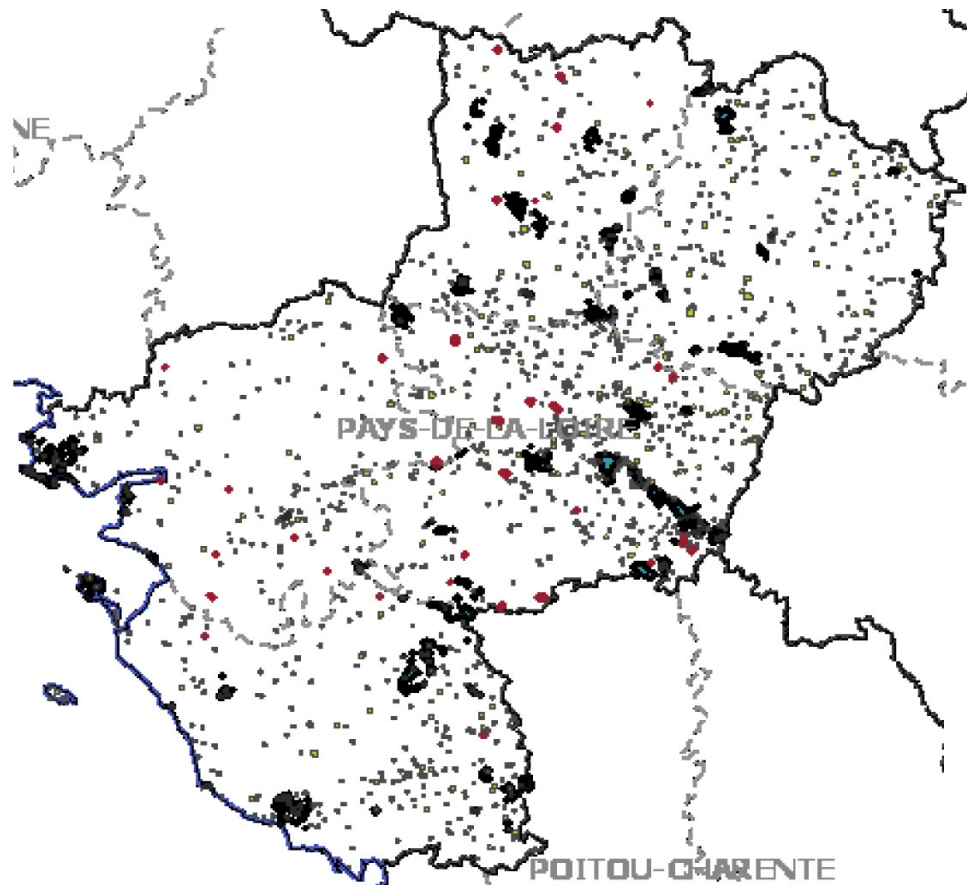
Dans les ZPPAUP (AVAP)

Reste la question des enseignes et, hors agglomération, des pré enseignes dérogatoires

Identifier le contexte

- Périètres plus particulièrement protégés par la loi

Servitudes patrimoniales



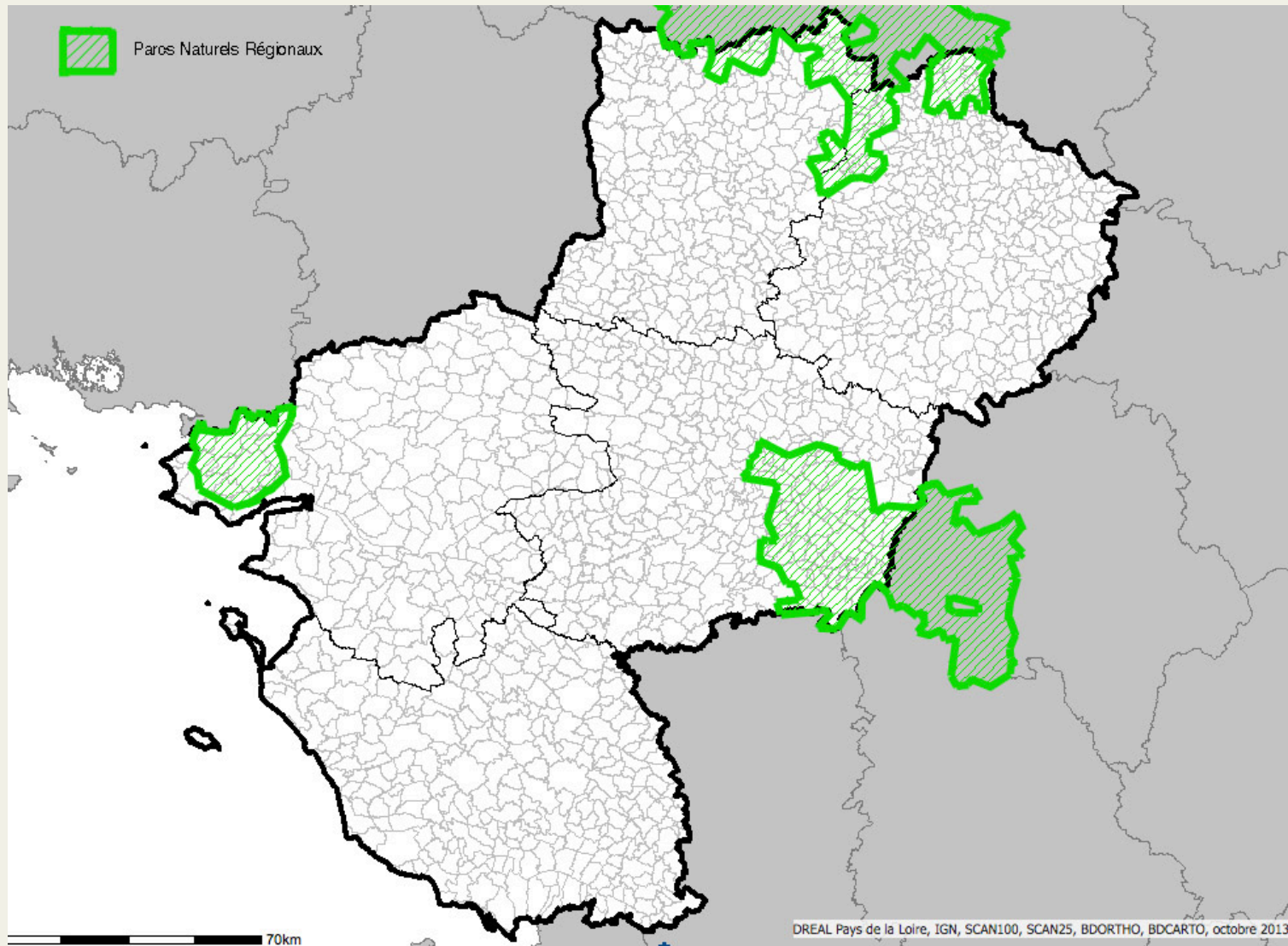
Echelle 1 / 2 000 000

Tous droits réservés.

Document imprimé le 6 Janvier 2014, serveur Prodiges V3, <http://carto.sigloire.fr>, Service: Prodiges.

Identifier le contexte

- Périmètres plus particulièrement protégés par la loi



Inventorier

- **Territoire complet**
communal voir intercommunal
- **Caractéristiques complètes des dispositifs**
Nature
Taille
Type de fixation et d'implantation
Support
....
- **Inventaire évolutif**
Forme permettant mises à jour et compléments

➔ **Identifier les enjeux du territoire**

Inventorier

- **Enjeux selon les secteurs**

Secteurs clés selon la qualité architecturale et paysagère
Lieu marquant : entrée de ville, place...

- **Enjeux selon la nature des dispositifs**

Enseignes, pré enseignes, publicité
Permanent ou temporaire

- **Enjeux selon le type d'infraction**

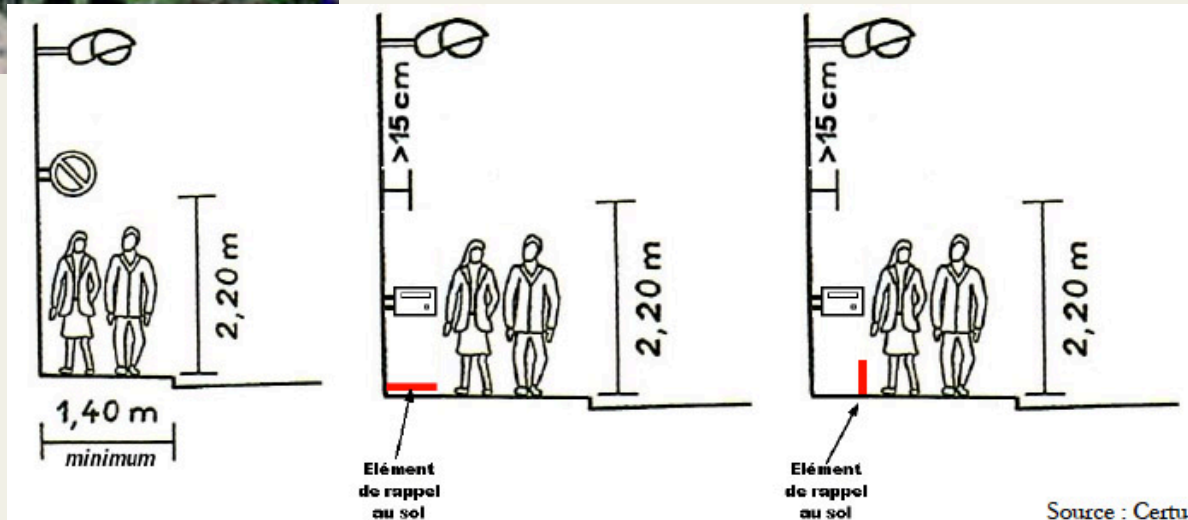
Affichage sauvage, affichage régulier mais mal implanté...
Code de l'Environnement et Code de la Route
Accessibilité

- **Enjeux selon les activités**

Lisibilité de commerces, hébergements touristiques...

Inventorier

Accessibilité



Source : Certu

Inventorier

**Connaître la situation
permet de faire appel
aux outils les mieux adaptés**

Règlement Local de Publicité ou Règlement National

A définir selon les enjeux déterminés par l'inventaire

Pour les **petites communes** le règlement national permet de régler beaucoup de questions.

Cas des enseignes : peu de contraintes réglementaires

Cas de communes plus importantes ou dans des contextes particuliers :

Nécessite parfois un encadrement plus strict sur des secteurs à enjeux forts (entrées de ville, littoral...) et non inclus dans des périmètres de protection ou de sauvegarde.

Règlement Local de Publicité ou Règlement National

Règlement Local de Publicité (RLP)

- Ne peut être que plus contraignant que le règlement national.
- Procédure rapproche de celle des Plans Locaux d'Urbanisme.
- A envisager après une approche fine de la commune ou de l'intercommunalité au regard du règlement national, en particulier pour les communes < 10 000 habitants.

Composition :

- Un rapport de présentation,
- une partie réglementaire,
- des annexes.

La mise en conformité

A définir selon les enjeux déterminés par l'inventaire

- **Phase d'échange** : associer les personnes concernées
 - Réunion public à destination des commerçants
 - Echange au cas par cas
- Certains dispositifs sont en infraction par méconnaissance de la réglementation.
- Permet d'identifier des enjeux particuliers.
- Démarche constructive donnant-donnant :
 - amélioration de l'image de la commune,
 - donc de son attractivité et de ses commerces et services.

La mise en conformité

- **Phase de verbalisation - Agents verbalisateurs**

Sont habilités à constater les infractions :

- les agents de police judiciaire mentionnés aux art. 20 et 21 du code de procédure pénale,
- les fonctionnaires et agents habilités à constater les infractions :
 - sur les mh ou naturels et les sites,
 - au code de la voirie routière,
 - au code de l'urbanisme,
- les ingénieurs des Ponts, des Eaux et Forêts, les ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et les agents des services des ports maritimes,
- les agents habilités par les collectivités locales à constater les infractions au Code de la Route en matière d'arrêt et de stationnement des véhicules automobiles,
- les agents des collectivités territoriales assermentés et commissionnés à cet effet par l'autorité compétente en matière de police.

**Même en absence de RLP
la verbalisation peut se faire au niveau communal**

La mise en conformité

- **Pouvoir de police – suite de la procédure**

En absence de RLP : **Préfet**

Avec RLP : **Maire**

Associer les services désignés par le Préfet pour le représenter le plus en amont possible.

Attention :
mise en conformité ≠ suppression

Les démarches volontaires

- **Chartes**

Préconisations pour les commerces et services d'un périmètre donné

Exemples :

- Parcs Naturels Régionaux
- Petites Cités de Caractère
- Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Certaines communes dans une démarche incitative

Attention :

Prendre en compte l'existant avant de créer une nouvelle charte ; certains périmètres se chevauchent mais leurs préconisations se contredisent.

Les démarches volontaires

- **Chartes**

Préconisations en terme de :

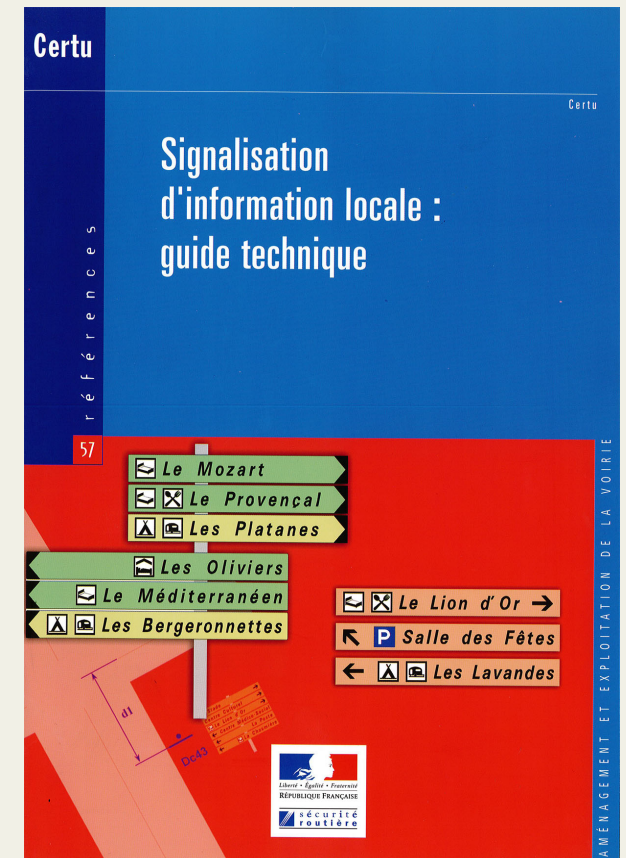
- couleur,
- gabarit,
- matériaux...



Les démarches volontaires

- **Mesures «compensatoires»**
donner une lisibilité aux commerces et services.

Exemple :
Signalétique d'information locale



Attention : doit se réfléchir sur un ensemble cohérent et hiérarchisé
Trop de signalétique tue la signalétique

Les démarches volontaires

- De l'enseigne à l'architecture

Rechercher, quand cela est possible, à intégrer l'enseigne dès la conception de la façade et non pas comme un ajout postérieur.



Architectes : Blanchard-Marsault-Pondevie ; Photographe Manuel Henry



Architecte : Cabinet Gabriel Vallée ; Photographe : Patrick Miara

Merci de votre attention

Affichage publicitaire extérieur
Pistes d'actions

CAUE de la Vendée
Vinciane BEAUPAIN